



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.8	FINANCES <i>Aménagement de local en cabinet médical : demande de subvention au Département de Loire-Atlantique</i>

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune conduit depuis l'automne 2022 une réflexion, en collaboration avec les médecins de MESANGER sur l'avenir de la médecine générale dans notre Commune et sur les moyens de la pérenniser. Elle souligne que les médecins cherchent à renforcer leurs moyens et préparer l'avenir en étudiant la possibilité d'accueillir de nouveaux médecins.

Le local sis 201 rue des CHENES, cadastré ZE 551 pour une superficie parcelle de 384 m², précédemment occupé par le dentiste a été racheté par la commune, qui portera le projet de réaménagement en cabinet médical.

La commune a par ailleurs été retenue par le Département de Loire-Atlantique au titre de l'AMI Cœur de Bourg, et à ce titre, réalise son Plan Guide Opérationnel (PGO). Ce projet est intégré dans le périmètre du PGO et identifié comme stratégique. Il fera l'objet d'une fiche action dans le PGO et peut être subventionné par le Département dans ce cadre.

Le projet dans son ensemble représente un total de dépenses dont le détail figure ci-dessous. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 40% dans le dispositif « Soutien aux territoires ».

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisition	191 674 €	Conseil départemental	118 002 €
<i>Honoraires d'agence</i>	7 500 €	Commune (emprunt)	177 002 €
<i>Frais d'acquisition</i>	3 600 €		
<i>Frais de promesse de vente</i>	275 €		
<i>Taxes foncières</i>	299 €		
Maîtrise d'œuvre	10 800 €		
Travaux	82 608 €		
<i>Tr.intérieurs - lot 1 - démolition</i>	13 600 €		
<i>Tr.intérieurs - lot 2 - menuiseries</i>	11 727 €		
<i>Tr. intérieurs - lot 3 - cloisons sèches</i>	7 131 €		
<i>Tr. intérieurs - lot 4 - peinture et sols</i>	9 640 €		

Le plan de financement prévisionnel est réalisé sur la base d'un estimatif travaux de 100 000€. Les offres seront analysées et attribuées d'ici le conseil municipal du 20/09 et le tableau définitif proposé au vote sera mis à jour le soir de la séance.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le dossier de candidature au titre du Soutien aux territoires (en pièce-jointe),

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** le projet d'aménagement du local en cabinet médical d'un montant **295 044€ H.T**, son programme et son plan de financement
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter un financement au titre du Soutien aux territoires à hauteur de 40% de la dépense H.T subventionnable soit **118 002 €**, le reste à charge de la collectivité étant d'un montant minimum de 20%

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance**

